



Jeux de café mis à dispo, comment comptabiliser les recettes

Par **Dan987**, le **28/01/2016** à **03:54**

Bonjour,

Je souhaite monter une entreprise d'exploitation de jeux de café/bar (flipper, baby, arcade...). Le matériel sera mis à disposition dans le bar et je reverserai un pourcentage des recettes générées par ce matériel.

1° Comment comptabiliser cette rentrée d'argent ?

2° Comment comptabiliser le montant (pourcentage) reversé au bar ?

3° Dois-je calculer la TVA sur ma part et celle du bar également ?

Autre question, sous quelle forme je peux faire mon contrat de mise à disposition ?

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2016** à **12:56**

Bonjour,

Tout va dépendre du contrat mis sur pied. Voyez donc votre expert comptable et un avocat

spécialisé.

Par ailleurs, vous allez devoir en faire la déclaration en préfecture et au services fiscaux.